

MAIRIE D'OZAN

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2022**

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, M. E. BOYAT, C. BIÉ, R. MONTERRAT, J. BARANI, S. CHANFRAY, D. PAQUET, V. SERAFIN.

Étaient excusés : R. DEBRUNE, S. CHANFRAY ayant donné pouvoir à C. COLLOVRAJ, J. M. FORT ayant donné pouvoir à M. J. PESENTI.

Secrétaire de séance : Damien PAQUET

↳ **Approbation du compte rendu de la réunion du 14 avril 2022**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés

↳ **Projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes**

Madame le Maire explique qu'afin de limiter la vitesse des véhicules sur le parking de la salle des fêtes ainsi que les véhicules stationnant à proximité du terrain de boules, des devis ont été demandés pour l'installation d'une barrière basculante à l'angle du bâtiment annexe de la salle des fêtes.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le meilleur devis dès que toutes les propositions seront arrivées.

↳ **Aménagement et entretien du cimetière**

La commission cimetière présente les travaux à réaliser au cimetière : rejoiner le mur d'entrée, remettre des cailloux dans les allées principales et faire le point sur la préservation de la chapelle.

Monsieur BARANI informe qu'il a fait limer les ferrures du portail d'entrée afin de faciliter son ouverture. Mais cela n'a pas été suffisant en raison du poids du portail qui entraîne le mur vers l'intérieur.

Une réunion de la commission cimetière et de la commission travaux est prévue le 19 mai à 20h.

↳ **Gestion du personnel**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une candidature pour un apprentissage en paysagiste d'un jeune de 16 ans.

Elle explique qu'elle a déjà pris attache auprès de la Maison Familiale Rurale de Bâgé-le-Châtel afin de connaître les conditions liées à ce contrat : la commune devra payer la formation de l'apprenti soit environ 965 €/an restant à charge pour la commune et verser une rémunération mensuelle d'environ 450 € brute.

La commune devra faire une déclaration de dérogation pour les besoins de la formation auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) afin de permettre l'utilisation des machines-outils liées à l'activité. Toutefois, ayant moins de 18 ans, il ne pourra pas conduire le tracteur ou la tondeuse autoportée.

Après accord du conseil municipal pour la mise en place d'un contrat d'apprentissage, Madame le Maire propose de prendre attache de l'établissement dans lequel il a fait un stage afin de connaître ses aptitudes et ses motivations.

↳ **Organisation des bureaux de vote des 12 et 19 juin**

Le conseil municipal organise la tenue des bureaux de vote des 12 et 19 juin prochain pour les élections législatives

↳ **Plantation des fleurs les 19 et 20 mai**

Madame le Maire informe que le comité de fleurissement procèdera à la plantation des massifs et des jardinières sur le centre bourg les 19 et 20 mai 2022 de 9h -12h.

↳ **Organisation du pique-nique communal**

Madame le Maire fait le point sur le nombre d'inscrits : 62 adultes et 8 enfants.

Elle rappelle l'organisation : la commune offre l'apéritif et les tartes, elle met à disposition des tables et des chaises et un barbecue. Chaque famille apportera ses couverts et son repas.

Des barnums seront installés en prolongement du préau afin de protéger du soleil.

↳ **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

↳ informe que les stores de la garderie ont été changés mais pas celui de la bibliothèque suite à une erreur de l'entreprise. Le store de la bibliothèque sera changé prochainement.

↳ informe que le bal des conscrits aura lieu le mercredi 25 mai comme prévu. La gendarmerie a demandé à l'association de prévoir des vigiles professionnels en plus de 25 bénévoles.

- ✎ informe que Monsieur Bernard BENOIT propose d'organiser une exposition sur l'histoire de l'église et de donner une conférence. Madame le Maire indique que le Loisir Club d'Ozan exposera ses toiles début octobre et qu'il serait judicieux que ces deux manifestations se déroulent de façon concomitante. Elle contactera Monsieur BENOIT à cette fin.
- ✎ donne lecture du courrier de l'évêque de Belley-Ars informant du changement de curé de la paroisse du secteur.
- ✎ explique que certaines cérémonies se déroulant à la chambre funéraire, située dans la zone d'activité, génèrent des difficultés de stationnement en raison d'une forte influence .
La commune mettra à disposition l'agent communal pour organiser le stationnement et assurer la sécurité des usagers.
- ✎ informe qu'elle a rendu visite, avec Madame BIÉ, à la doyenne de la commune le jour de ses 99 ans.
- ✎ invitations diverses
- ✎ propose la modification des dates des prochaines réunions de conseil : 17/06, 22/07.

Madame Catherine GIRAUD :

- ✎ fait le compte rendu de la réunion de l'UCAP de Pont-de-Vaux

Madame Valérie SÉRAFIN :

- ✎ explique les circonstances qui ont motivées son message concernant l'installation des panneaux de signalisation posés sur la voie publique durant la nuit du 30 avril 2022.

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 17 mai 2022
Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI